



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités**

Le Préfet

Rouen, le **25 JAN. 2021**

Monsieur le Député,

Par courrier du 27 octobre 2020, faisant suite au courrier que je vous avais adressé le 5 octobre dernier, vous m'avez à nouveau fait part de votre sentiment sur les effectifs des services de la police nationale pour la CSP du Havre en réponse à une première interrogation de votre part. Vous évoquez en particulier la zone Est de l'agglomération et notamment la commune d'Harfleur.

Je souhaite porter à votre connaissance que la répartition des effectifs est régie par un mécanisme de clé de répartition entre le nombre d'agents dont dispose une direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et le poids de ses charges et de son activité. Au regard des effectifs de la DDSP76, il ne m'apparaît donc pas que la zone Est de l'agglomération soit sous-dotée.

Je partage votre souhait que tous les services qui concourent à la sécurité de nos co-citoyens puissent oeuvrer le plus efficacement possible. Je note à ce propos les synergies positives qui existent entre la police nationale et la police municipale et je ne peux qu'encourager, au surplus, les maires à utiliser pleinement les outils de prévention de la délinquance mis à leur disposition : vidéo-protection que j'ai souhaité, cette année encore voir co-financée par l'État à hauteur de 50 %, mais aussi, s'agissant d'une délinquance impliquant de plus en plus de très jeunes mineurs l'activation de procédés tels que le rappel à l'ordre ou le conseil des droits et devoirs des familles. Je vais d'ailleurs adresser prochainement une circulaire d'information aux maires du département à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

bien à vous,

Pierre-André DURAND

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de la Seine-Maritime
12 rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE